

dépense que j'ai mentionnée. Cette mesure aiderait à mettre sur pied une industrie canadienne qui prend, pour notre continent, une très grande importance.

Sans m'étendre davantage sur ce sujet, j'aimerais bien avant que nous passions à un autre poste, que le ministre me dise, ce que son ministère a l'intention de faire à l'égard de ces deux projets.

J'ai reçu des lettres du ministre. Il a dit que le projet avait été étudié l'an dernier à l'occasion des crédits et qu'on allait en tenir compte en 1957-1958. On me chante cette chanson depuis deux ans, mais rien ne se fait et c'est décourageant. Dès qu'il nous vient quelque encouragement, on s'empresse de dire à nos gens que l'affaire est entre les mains d'un ministre très compétent qui s'intéresse beaucoup à la Nouvelle-Écosse et à son avenir. Cet encouragement se communique à la collectivité et tout le monde s'attend à quelque amélioration. Lorsque paraîtra, le budget de 1956-1957, feuilletiez-le soigneusement d'un bout à l'autre, et vous verrez qu'il n'en est pas question. Vos commentants vous diront: "Vous avez bien travaillé pour ce ministre-là; il a été magnifique l'an dernier, mais il vous a certainement oublié en rédigeant son livre." J'ose espérer que le ministre accordera quelque attention à ces deux entreprises.

Les sommes en jeu ne sont pas considérables, mais les avantages que retirerait cette collectivité dépasseraient largement la faible dépense que l'État pourrait effectuer. Je sais bien que chaque somme est affectée à un objet bien déterminé, mais je sais aussi que les sommes ainsi affectées ne sont pas toujours utilisées au cours de l'année sur laquelle elles portent. Quelques tours de passe-passe, quelques petits changements, et on trouve un peu plus d'argent dans les prévisions de cette année. On donne une nouvelle affectation à cet argent et on le fait servir dans une partie du pays qui en a le plus grand besoin.

L'hon. M. Winters: Je puis peut-être dire un mot en réponse à mon honorable ami de Cap-Breton-Sud. J'ai échangé une correspondance considérable avec lui et avec d'autres citoyens au sujet de ces deux entreprises. Le député n'est pas sans savoir que le ministère a pour ligne de conduite de ne pas inscrire aux prévisions budgétaires de dépenses qu'il n'est pas raisonnablement certain de pouvoir effectuer au cours de l'année.

Nous étudions les deux projets en cause. Notre étude n'est pas assez avancée pour que nous puissions exécuter nos plans cette année. Encore une fois, nous nous occupons de dresser les plans et, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, nous pour-

[M. Gillis.]

rons, je l'espère, inscrire quelque chose aux prévisions budgétaires de l'an prochain. J'ai dit tout cela au député dans mes lettres; je ne lui apprend donc rien.

M. Nowlan: J'aimerais dire quelques mots sur la question soulevée il y a quelques instants par l'honorable député de Cap-Breton-Sud. Je ne tenterai pas de rivaliser avec lui pour décrire l'ouvrage dont il a parlé, mais j'en connais un chapitre qui est bien tel qu'il l'a dit. Peut-être le ministre nous en dira-t-il quelque chose avant l'adoption du crédit. Je pense que le budget renfermait il y a quelques années un crédit pour la construction d'un brise-lames à Whale Cove, comté de Digby. Le poste a paru une année et a été supprimé ensuite. J'ai écrit au ministre à ce propos et il m'a répondu qu'on devait y pratiquer des sondages, ajoutant qu'on serait en mesure d'entreprendre la construction du brise-lames quand on connaîtrait les résultats de ces sondages. Je n'en ai plus entendu parler depuis et je me demande si le ministre ne pourrait pas nous dire quels sont les projets à ce propos, avant l'adoption du crédit 365.

J'étais absent l'autre jour, lors de l'examen des crédits du ministre. J'ai parcouru rapidement ce matin le compte rendu de l'examen des crédits pour les travaux envisagés à Port-aux-Basques (Terre-Neuve) aux fins du bac de North-Sydney—Port-aux-Basques. La lecture de ce compte rendu, à l'abri de l'influence émotive de l'échange verbal, laisse une impression d'irréel sur cette question et je pense qu'elle mérite quelques éclaircissements avant l'adoption définitive du crédit. Je pense que ce que le comité veut et devrait savoir, c'est à quelle époque le ministre s'attend que ces travaux soient terminés à Port-aux-Basques de façon que le *William Carson* puisse commencer à naviguer selon le plan prévu en premier lieu. Je sais très bien qu'il faudrait pour cela une boule de cristal; or, autant que je sache, seul le ministre du Commerce prétend en avoir une.

L'hon. M. Winters: Il a dit qu'il l'avait prêtée.

M. Nowlan: Peut-être le ministre des Travaux publics pourrait-il l'emprunter à son tour? En ce moment il semblerait qu'il y ait deux étapes en ce qui concerne l'aménagement de Port-aux-Basques. Il y a d'abord la construction du brise-lames dont le ministre nous a dit, si je ne m'abuse, qu'il était terminé dans une proportion d'un tiers. Je voudrais savoir quand il le sera tout à fait. C'est une question tout à fait légitime.

Là encore, il faudrait consulter une boule de cristal à propos d'un autre aspect de la question. Il semblerait qu'un ministère quelconque, ou bien l'ensemble Transports—Tra-